

Règlement du concours

CONCOURS « COSPLAYSKY »

Date du concours : Du 20/09/2016 au 20/10/2016 minuit.

En cliquant sur le bouton « Envoyer » vous émettez un bulletin de participation (qui se traduit par l'écriture, dans la base de donnée, d'une ligne contenant toutes les informations entrées dans le formulaire).

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

L'utilisation d'outils automatiques d'envoi massif de formulaires est interdite et son utilisateur banni des prochains concours Adam et Ender.

En cas de fraude, flagrante ou douteuse, (participations multiples, bulletins à coordonnées identiques, erronées ou incomplètes), Adam et Ender ne tiendra compte d'aucune réclamation et aucun lot ne pourra être attribué à l'émetteur du bulletin.

La réponse à la question subsidiaire doit être en chiffres uniquement, ex : 1734. En cas contraire, la réponse sera considérée comme non-valable.

Veillez également entrer vos coordonnées avec le plus d'exactitude et de précision possible. Les coordonnées incomplètes ne seront pas prises en compte.

Le concours prendra fin le 20 octobre 2016 à 23h59'59''. Les bulletins reçus après cette date limite ne seront pas valides et ne seront pas comptabilisés dans le nombre total de participations. Les résultats seront rendus publics sur Adam et Ender par la suite.

Les membres de la rédaction de Adam et Ender et de Cosplaysky ainsi que leurs proches ne sont pas autorisés à participer à ce concours. Aucun lot ne pourra leur être attribué en cas d'émission d'un bulletin de participation.

Les lots seront attribués aux personnes ayant donné les bonnes réponses aux questions pour le lot 1, le lot 2 et le lot 3 et donné à la question subsidiaire le chiffre le plus proche de la réalité, inférieur ou égal. En cas d'égalité, la première réponse sera prise en compte.

Ce concours est réservé aux personnes résidentes en France. Les bulletins des personnes non résidentes en France seront comptés comme nuls et aucun lot ne pourra être attribué à l'émetteur du bulletin. Les gagnants peuvent être contactés par les administrateurs de Adam et Ender et ne doivent pas changer leurs coordonnées pour un pays autre que celui ou ceux précisé(s), sous peine de voir leur lot attribué à un(e) autre participant(e).

Adam et Ender s'engage à ne pas utiliser les informations vous concernant dans ce concours ni les transmettre à d'autres personnes ou sociétés. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu du site Adam-et-ender.com ont

force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

L'envoi des lots aux gagnants est effectué par le partenaire après que Adam et Ender lui a transmis les coordonnées des gagnants. Adam et Ender ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou casse lié à l'envoi postal.

Ce jeu concours ne demande pas l'intervention d'une étude d'huissiers. D'une part car il n'y a pas de tirage au sort, le gagnant étant déterminé par la question subsidiaire. D'autre part, le règlement n'a pas besoin d'être déposé étant donné qu'il est intégralement consultable par les internautes sur le site.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi 'informatique et Libertés'). Pour l'exercer, adressez-vous à contact@adam-et-ender.com

[Retour au concours](#)